

BULLETTIN

DE

PARTICIPATION



**Confédération Nationale du Logement
Fédération du Bas-Rhin**

2, rue de la Brigade Alsace Lorraine - -
67000 STRASBOURG

Tram : Ligne A ou D – Porte de l'Hôpital

Tél. 03 88 37 91 11 –

Courriel : contact@cni67.fr

www.lacni67.fr



**POUR DÉFENDRE
LES DROITS DES
HABITANT·E·S**

ASSEMBLEE GENERALE 2025

SAMEDI 22 MARS 2025

9h – 12h AG

Maison des associations
Salle du rez-de-chaussée
1, place des orphelins
67000 STRASBOURG

Invité :

La CNL67 organise un déjeuner dinatoire

- 9h Accueil café viennoiseries
- 11h45 Apéritif
- 12h15 Déjeuner dinatoire

Ce repas sera pris en charge par la CNL67

Confédération Nationale du Logement
2, rue de la Brigade Alsace Lorraine– 67000
STRASBOURG

ORDRE DU JOUR

SAMEDI 22 mars 2025

Assemblée Générale

Accueil

Président de séance – Candidature - Vote

Approbation du procès-verbal de l'Assemblée
Générale du 18 mai 2024

Contexte politique, économique et social

Rapport moral et rapport d'activité 2024

Rapport financier de l'exercice 2024

Rapport de la commission des finances

Approbation du rapport moral et d'activité
2024

Approbation du bilan et du compte de résultat
2024

Affectation du résultat au fonds associatif

Quitus aux administrateurs

Vote du budget prévisionnel 2025

Parole aux amicales et aux membres

Intervention des invités

A fin d'organiser dans de bonnes conditions la tenue de notre AG, nous vous demandons de nous renvoyer le bulletin de participation ci-contre, par retour de courrier, par mail CONTACT@CNL67.FR en faisant connaître le plus précisément possible pour les amicales et associations le nombre de personnes qui vous accompagneront.

La réunion est prévue à :

LA MAISON DES ASSOCIATIONS

1, Place des Orphelins

67000 STRASBOURG

CNL 67 ☎ 03 88 37 91 11

Tram A ou D Porte de l'Hôpital

Maison des associations



BULLETIN DE PARTICIPATION

Assemblée Générale CNL 67

Samedi 22 mars 2025

A renvoyer complété par courrier ou -e-mail

NOM

Prénom :

Participera à l'Assemblée Générale*

Participera au repas

**Réservation repas au plus tard le 15 mars avant midi
dernier délai.**